

## Le "poing" sur les violences conjugales



Réagir ! Tel est le maître-mot dans une situation de violence tant verbale que psychologique, financière, physique ou sexuelle. Il est souvent difficile d'effectuer une démarche vers un service traitant ce sujet d'autant plus que les intentions, souvent inconscientes, de l'auteur se révèlent dans l'isolement de la victime. Dès lors celle-ci n'ose pas en parler et perd confiance en elle/lui.

En effet, la violence touche l'ensemble de l'existence de la victime qui la subit. Il est, par ailleurs essentiel de souligner que toute violence, quel que soit sa forme, entraîne un impact psychologique.

**Attention** : les violences conjugales peuvent être commises aussi bien par une femme que par un homme, tout comme elles peuvent être subies par les deux sexes. De plus, toutes les catégories socioprofessionnelles se trouvent concernées. Il est utile de le mentionner car les représentations sociales tendent encore actuellement à déformer la réalité du terrain.

On ne peut, toutefois, pas toujours définir une situation de violence par la présence d'un seul élément isolé !

D'autre part, les violences conjugales installent un climat très particulier de tension au sein du foyer, et présentent le plus souvent un caractère installé et répétitif.

Contrairement aux stéréotypes toujours en vigueur, les violences conjugales ne se résument pas à de la violence physique !

Nous distinguerons quatre différents types de violences conjugales :

### Les violences verbales :

- Rabaissements : "T'es bonne à rien" ; "Tu n'es qu'une merde"...
- Menaces, Harcèlement : "Tu ne reverras plus jamais tes enfants" ; "Tu peux te sauver, moi je te retrouverai"...
- Insultes : "Putain" ; "Salope"...
- Culpabilisation : "C'est toi qui provoque ma violence" ; "Tu es folle"...

### Les violences physiques :

Coups – Crachats – Bousculades – Utilisation matérielle (projection contre une porte, utilisation d'ustensiles divers) – Strangulations – Morsures – Brûlures...

### Les violences sexuelles :

Port imposé de vêtements à caractère sexuel – Abus et séviesses sexuels – Visionnage forcé d'un matériel pornographique – Utilisation forcée d'instruments à caractère sexuel – Viols, Tentatives de viols – Propositions incestueuses, Inceste – Attouchements (contact physique imposé à caractère sexuel) – Prostitution...  
L'idée de "viol conjugal" n'est pas encore intégrée dans les mentalités sociales (contrairement à ce que l'on peut croire...) : les victimes parlent souvent de "rapports forcés", donc des viols.

### Les violences économiques et sociales :

Désocialisation forcée (interdiction de voir la famille, les amis...) – Contrôle des sorties extérieures (faire les courses, se rendre chez le médecin...) – Pressions concernant l'activité professionnelle – Pressions financières (contrôle des comptes, des dépenses, priver des moyens de paiement...) – Dégradations matérielles – Séquestration...  
Les violences économiques et sociales sont très souvent minimisées ou banalisées.

### Plus d'info

ÉCOUTE VIOLENCES CONJUGALES

0800 30 030

du lundi au samedi de 9h à 20h, en dehors de ces heures infos utiles sur

[www.ecouteviolencesconjugales.be](http://www.ecouteviolencesconjugales.be)

070 233 444

[www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)